



**LA PHEROMONE N°71
DÉCEMBRE 2022**



À venir...

Samedi 14 janvier : Récupération des pains de cire et distribution de sirop

Vendredi 20 janvier : formation théorique « Débuter en apiculture »

Samedi 21 janvier : formation théorique « Débuter en apiculture »

Samedi 11 février : Assemblée générale

L'EDITO



**TOUTE L'ÉQUIPE DE L'ABEILLE FINISTÉRIENNE
VOUS SOUHAITE DE
JOYEUSES FÊTES DE FIN D'ANNÉE**





C'est une 1^{ère}, 2 assemblées générales en une, la date de l'assemblée générale 2022 de l'Abeille Finistérienne et de La Ruche Finistérienne est fixée au :

Samedi 11 février 2023, à partir de 9h00

Elle se tiendra au Lycée agricole du Nivot à LOPEREC.

Le Président et son conseil d'administration auront le plaisir de vous accueillir autour d'un café.

L'AG débutera vers 9h15 où vous serez présentés les rapports d'activités et financiers de l'année écoulée, ainsi que les projets 2023.

Ce sera l'occasion de faire un point sur

- le fonctionnement parallèle des 2 structures,
- les retours du congrès
- les évolutions que vous aimeriez voir dans le fonctionnement du syndicat

Vers 12h30, nous déjeunerons sur place, le repas nous sera servi par le **Manoir des Indes** traiteur sur Quimper. (c'est une 1^{ère} en AG mais dans la continuité du congrès).

A 14h00 nous sera présentée une conférence inédite sur :

« Les risques liés aux piqûres d'abeilles et comment intervenir en fonction de la situation »

Cette conférence sera animée par

Mme Isabelle DE CHATEAUBRIANT,
médecin généraliste.

Vous trouverez en pièce jointe l'invitation à participer à l'Assemblée générale ainsi que le coupon-réponse pour l'inscription au repas.

Ce coupon est à renvoyer par courrier ou par mail à :

Secrétariat de l'Abeille Finistérienne
582, lieu-dit kermogué
29430 Plounévez-Lochrist

APPEL A CANDIDATURE

L'Assemblée Générale est l'occasion de faire évoluer le conseil d'administration, du sang neuf est aussi un moyen d'apporter de nouvelles idées.

Rentrer dans le CA veut dire implication par ses idées ou sa disponibilité tant au niveau de l'apiculture ou sur bien d'autres sujets pouvant apporter un plus à l'Abeille Finistérienne.

Si vous souhaitez rejoindre l'équipe de l'Abeille Finistérienne, envoyez une lettre de candidature motivée au Président :

Gilbert Morizur

24 rue Jean Piaget
29200 BREST

morizurgilbert@gmail.com



ADHESIONS 2023

Comme en 2021, les adhésions ont été très nombreuses en 2022 !! Nous espérons vous retrouver aussi nombreux voir plus sur 2023 !!!

C'est la preuve que l'Abeille Finistérienne vit bien.

L'adhésion en ligne se fait via le site internet de l'Abeille Finistérienne :

www.abeille-finisterienne.fr



Ou si vous souhaitez adhérer de façon traditionnelle, vous trouverez ci-joint le bulletin d'inscription.

Petit rappel : dans les deux cas, veuillez à bien renseigner soigneusement vos coordonnées pour éviter toute interprétation de lecture.

Contrôlez également le montant à régler afin d'éviter d'éventuelles relances inutiles ou des reports d'enregistrement.

De cette adhésion, découle directement :

- *L'information et l'accès à toutes les prestations/services de l'Abeille Finistérienne*
- *L'adhésion à l'UNAF, la structure nationale à laquelle l'Abeille Finistérienne est affiliée.*
- *L'accès à notre magasin de matériels « La Ruche Finistérienne »*
- *L'assurance de vos ruches (en option) dont l'échéance arrive à expiration le 31 décembre.*
- *L'abonnement à la revue Abeilles et Fleurs de l'UNAF. (en option)*

Nous vous rappelons également que la remise de votre commande de matériel est conditionnée par la réception de votre adhésion 2023.

Chaque année, vous êtes nombreux à nous demander des explications sur les différentes rubriques qui vous sont proposées sur le bulletin d'adhésion.

- ❖ La cotisation est au tarif unique de 26€ quel que soit le nombre de ruches que vous possédez. C'est le seul élément incontournable dont 1,20€ pour la cotisation à l'UNAF.
- ❖ N'oubliez pas ensuite de cocher les cases :
 - Vous proposant de recevoir « La Phéromone » par courrier papier ou par courrier électronique.
- ❖ Les éléments suivants du bulletin d'adhésion et présentés ci-dessous sont facultatifs :
 - Eco-emballage : obligatoire si vous vendez votre miel en magasin ou sur un marché. **C'est cette cotisation qui vous donne le droit de mettre le logo « info-tri » sur vos pots de miel.**
 - Action juridique : en cotisant, vous aidez l'UNAF à entreprendre des actions pour la défense de l'abeille, des intérêts des apiculteurs (vous aidez à rémunérer des avocats par exemple)
 - Assurance des ruches : option très fortement conseillée (voir article ci-dessous)
 - La revue « Abeilles et Fleurs » éditée par l'UNAF (Union Nationale de l'Apiculture Française, syndicat auquel nous sommes affiliés) : 11 numéros par an composés

d'articles destinés à un large public, de fiches techniques, d'une rubrique « courrier » répondant aux diverses questions apicoles ...

Nous espérons donc vous voir aussi nombreux en 2023 !! Pour cela, nous vous demandons de bien vouloir compléter le formulaire d'adhésion soit en ligne soit en version papier ci-joint et de nous le retourner dans les meilleurs délais à :

Secrétariat de l'Abeille Finistérienne

582 Lieu-dit Kermoguéen
29430 PLOUNEVEZ-LOCHRIST



ASSURANCES 2023

En tant qu'apiculteurs, nous sommes responsables de nos ruches ainsi que de tous les événements qui peuvent y être liés.

L'abeille Finistérienne a négocié les termes d'un contrat (avec la société Groupama) qui prend en compte les caractères spécifiques de l'activité apicole.

Sont ainsi garantis :

- *Vols et dégradations*
- *Incendie, tempête*
- *La responsabilité civile générale*
- *Pollution accidentelle*
- *Recours des voisins et tiers*

Votre contrat d'assurances 2023 prendra effet au 1^{er} janvier 2023, aussi nous vous demandons de bien vouloir compléter votre bulletin d'adhésion que ce soit en ligne ou en version papier.

La cotisation annuelle est de 1,20€ par ruche.

Pour tous sinistres ou renseignements complémentaires sur le dossier « assurances », contactez :

Laurent LE ROUX

5 rue de Rohan
29800 LA FOREST LANDERNEAU

Tél. : 06 75 21 73 68
Mail : laurent.le-roux@sfr.fr



OPÉRATION MATÉRIEL



Pour une meilleure gestion des stocks et une distribution la mieux organisée possible, pour les retardataires il est urgent de passer votre commande.

La distribution de matériel sera réalisée durant la deuxième quinzaine de février 2023. Les dates précises vous seront communiquées ultérieurement.



OPÉRATION SIROP

Une distribution de sirop vous est proposée le :

Samedi 14 janvier 2023, de 9h à 12h

Lieu-dit Menez Riou Vraz à SAINT-YVI

Contact : Vincent **BUON** ☎ 06 52 50 19 78

Norbert **BOURGEAIS** ☎ 07.69.23.35.90

Samedi 14 janvier 2023, de 9h à 12h

Lieu-dit Créac'h Coadic à SAINT-THONAN

Contact : **Gilbert MORIZUR** ☎ 06 67 94 97 38

Vous pouvez venir sans réservation avec vos contenants ou acheter sur place des seaux à usage alimentaire d'une capacité de 23 kg à 5.50 € le seau.

Les tarifs sont dégressifs selon la quantité achetée :

Quantité	Prix en € / litre
De 1 à 23 kg	1.05 €
De 24 à 50 kg	1.00 €
De 51 à 100 kg	0.95 €
De 101 à 200 kg	0.90 €
>à 200 kg	0.85 €
Cuve entière	0.75 €



RÉCUPÉRATION DES PAINS DE CIRE



Les pains de cire seront collectés lors de la distribution de sirop du samedi 14 janvier 2023.

Comme tous les ans, ne sera récupérée que la cire d'opercules des adhérents qui prennent en échange de la cire gaufrée ("cire feuilles à façon" dans le catalogue, à 3.5 € le kg)

Vos pains de cire devront être issus exclusivement de la fonte de vos cires d'opercules, aucune cire noire ne sera acceptée.

Chaque lot de cire devra être identifié avec nom et numéro de téléphone.

Vous trouverez l'explication ci-dessous.



FORMATIONS 2022

Vous retrouverez le calendrier des formations proposées pour 2023 au dos de la Phéromone.

Dès à présent, vous pouvez vous inscrire aux différentes formations via le site de l'Abeille Finistéenne

Pour chaque formation lorsque celle-ci sera complète il sera ouvert une liste d'attente, un simple mail à Christelle APPERE qui prendra votre demande en compte

IMPORTANT :

L'an passé, nous avons observé de la négligence de la part des inscrits qui ne prévenaient pas de leur absence.

Le conseil d'administration afin d'y remédier et dans le but de mieux servir les autres adhérents se voit contraint de faire payer les formations.

Le tarif a été fixé par personne à

- 10€ la formation d'une ½ journée
- 15€ la formation d'une journée

L'inscription sera validée dès lors que le chèque sera encaissé Le chèque à envoyer directement au secrétariat de l'Abeille Finistérienne:

Secrétariat de l'Abeille Finistérienne
582, Lieu-dit Kermogué
29430 Plounévez-Lochrist



FORMATION DEBUTANT

Chaque année, vous êtes très nombreux à vous intéresser à l'apiculture mais cela ne s'improvise pas !! Il y a d'une part les contraintes administratives de l'installation d'un rucher (déclaration, emplacement, ...) et l'achat de la 1^{ère} colonie et du matériel, et, d'autre part les connaissances indispensables à acquérir sur la conduite d'élevage d'une colonie !!

La situation sanitaire nous impose de limiter le nombre de participants, c'est pourquoi nous vous proposons deux journées de formation théorique sur le thème :

« Débuter en apiculture »

Quatre journées sont proposées afin de satisfaire un maximum de nos adhérents :

- Le VENDREDI 20 JANVIER 2023
- Le SAMEDI 21 JANVIER 2023
- Le VENDREDI 3 MARS 2023
- Le SAMEDI 4 MARS 2023

De 9h00 à 17h00

Au Lycée agricole du Nivot à LOPEREC

Tarif de la journée : 15€ par personne

Au programme de cette journée :

Matin (9h/12h30) :

- Aspects administratifs : règles d'implantation et de déclaration d'un rucher, assurances, législation applicable.
- L'abeille : morphologie, les individus de la ruche, cycle de vie.

Après-midi (14h/17h) :

De façon plus concrète, seront abordés en ateliers :

- Le matériel
- Le déroulé de la saison apicole
- L'aspect sanitaire
- L'essaimage, ...

Vous pouvez vous inscrire aux différentes formations via le site internet de l'Abeille Finistérienne : www.abeille-finisterienne.fr

Pour le repas de midi, prévoyez votre pique-nique



**DECLARATION
DE RUCHES**

RAPPEL



N'oubliez pas que la déclaration des ruches est une **obligation annuelle** pour tout apiculteur, ceci dès la détention de la première colonie.

Elle doit être réalisée entre le 1^{er} septembre et le 31 décembre 2022.

Vous pouvez accéder à la déclaration en ligne sur le site du ministère de l'agriculture :

<http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr/demarches/particulier/effectuer-une-declaration-55/article/declarer-des-ruches>

Taxe : Eco-emballege

La taxe « Eco-emballage » est obligatoire si vous vendez votre miel en magasin ou sur un marché. **C'est cette cotisation qui vous donne le droit de mettre le logo « info-tri » sur vos pots de miel.**

Vous êtes adhérent de
l'Abeille Finistérienne,
de fait à l'UNAF,
cette cotisation vous coûte donc
0,07€/ ruche



INFORMATION INFO-TRI

POUR QUI ?

Le principe de Responsabilité Elargie du Producteur (REP), inscrit dans l'article L541-10 du code de l'environnement, suppose que **« les producteurs, c'est-à-dire les personnes responsables de la mise sur le marché de certains produits, peuvent être rendus responsables de financer ou d'organiser la prévention et la gestion des déchets issus de ces produits en fin de vie. Les producteurs choisissent généralement de s'organiser collectivement pour assurer ces obligations dans le cadre d'éco-organismes à but non lucratif, agréés par les pouvoirs publics**

L'article 17 de la loi AGEC met en place une nouvelle signalétique de **tri obligatoire pour tous les emballages ménagers** à l'exception des emballages ménagers de boissons en verre.

CITEO, en tant qu'éco-organisme, a fourni à ses clients des documents nécessaires pour respecter cette nouvelle obligation d'information. L'UNAF ayant passé un contrat collectif avec CITEO, nous avons obtenu ces documents. Toutefois, au regard de la Licence d'utilisation « Infotri », seuls les adhérents de l'UNAF payant une écocontribution (i.e. taxe écoemballage) via le contrat collectif de l'UNAF peuvent utiliser ces documents et bénéficier

de la Licence d'utilisation « Infotri » de CITEO. **Cela ne signifie pas que les personnes ne payant pas d'écocontribution via le contrat collectif de l'UNAF sont exemptées d'appliquer la nouvelle signalétique.** Le fait de ne pas respecter cette obligation d'information est passible d'une amende administrative.

COMMENT ?

Vous pouvez modifier les planches afin de créer vos étiquettes via les logiciels Illustrator ou Acrobat PRO. Si vous ne possédez pas ces logiciels, qui sont payants, il faut créer les étiquettes par le biais de captures d'écran. Vous trouverez ci-dessous des exemples d'étiquettes pour des pots de miels en verre et plastique pour des mises en marché en France uniquement. A noter que vous devez utiliser des silhouettes (i.e. pictogrammes) qui correspondent visuellement le plus à votre produit.

Exemple d'étiquette pot de miel en verre verticale et horizontale avec pictogrammes seuls



Exemple d'étiquette pot de miel en plastique verticale et horizontale avec pictogrammes seuls



Important :

- Cette étiquette n'est qu'un exemple, d'autres formats sont également acceptés. Il est possible d'ajouter l'accroche :
 - « le tri + facile »
 - créer l'étiquette en monochrome
 - ajouter une mention écrite au pictogramme ou de le remplacer par une mention écrite.
- Ces exemples ne sont pas en taille réelle pour vous faciliter leur visionnage. Pour connaître les dimensions obligatoires de l'étiquette il faut aller aux pages 26 à 29 du Guide de la nouvelle signalétique de tri des emballages ménagers de CITEO.

Au regard du peu de place qu'il y a sur un pot de miel, il est probable que vous utilisiez le format « compact » qui est la version à utiliser lorsque la place disponible est restreinte. **Cette version ne peut en aucun cas être réduite** car elle est construite avec un Triman de 6 mm de hauteur, soit la taille minimale autorisée par l'Ademe.

Pour rappel, tous les documents mentionnés / utilisés ici sont disponibles sur le site de l'UNAF via le lien suivant :

<https://www.unaf-apiculture.info/la-pratique-de-l-apiculture/informations-reglementaires.html>

(dans la sous-rubrique « informations réglementaires » de la rubrique « la pratique de l'apiculture »).

Le guide CITEO peut vous être envoyé par mail sur simple demande à secretariat@unaf-apiculture.info

OU APOSER L'INFORMATION ?

L'Info-tri et le Triman doivent être apposés sur l'emballage (ou sur un autocollant collé sur l'emballage). Il n'existe aucune obligation concernant l'endroit où apposer l'étiquette, toutefois il est recommandé d'éviter de l'apposer sur des zones peu visibles pour le consommateur au moment du geste de tri.

Après le 9 mars 2023, tout produit emballé et mis en vente devra être conforme et afficher l'info-tri ! Pour être en règle vous devrez donc avoir versé votre redevance 2023



CUEILLEUR D'ESSAIM

Dans ces attributions de « syndicat », l'Abeille Finistérienne constitue une liste des cueilleurs d'essaims, par commune de façon à permettre aux apiculteurs volontaires (et bénévoles) de renouveler leur cheptel.

Cette liste, la seule « officielle » au regard du SDIS et des mairies leur est transmise tous les ans en début avril, elle est également publiée sur le site internet de l'Abeille Finistérienne.

Cette liste faisait l'objet depuis plusieurs années de « mise à jour », le Conseil d'Administration a souhaité qu'elle soit réactualisée dans son ensemble.

Seules les inscriptions transmises avant le 1er mars 2023 seront prises en compte, vous trouverez le bulletin d'inscription sur le site :

www.abeille-finisterienne.fr.

Vous pouvez également transmettre votre liste sur courrier libre.

Ce bulletin devra être ramené au plus tard pour le **1er avril** prochain à :

Alexandre MORIZUR

11 rue du Docteur MAZE

29450 SIZUN

Pour vous inscrire, vous devez obligatoirement être adhérent de l'Abeille Finistérienne (cotisation 2023 payée) et être assuré auprès d'une des assurances des structures apicoles départementales.

Vous avez la possibilité d'inscrire sur la liste 10 communes, toutefois afin de donner à l'ensemble d'entre vous la possibilité d'intervenir, seules les 5 premières communes inscrites sur votre coupon seront systématiquement prises en compte. Les 5 autres le seront en fonction des places disponibles.

AGENDA 2023



DATE	QUOI	Horaires
Samedi 14 janvier	Distribution sirop	9h / 12h
Vendredi 20 janvier	Formation théorique « Débuter en apiculture » – Lycée Le Nivot LOPEREC	9h / 17h
Samedi 21 janvier	Formation théorique « Débuter en apiculture » – Lycée Le Nivot LOPEREC	9h / 17h
Samedi 11 février	Assemblée Générale - lycée du Nivot LOPEREC	9h
Vendredi 3 mars	Formation théorique « Débuter en apiculture » – Lycée Le Nivot LOPEREC	9h / 17h
Samedi 4 mars	Formation théorique « Débuter en apiculture » – Lycée Le Nivot LOPEREC	9h / 17h
Samedi 25 mars	Stage pratique « Visite de printemps » – Rucher école de DIRINON	14h / 17h
Samedi 1 ^{er} avril	Stage pratique « Visite de printemps » - Rucher école de ROSPORDEN	14h / 17h
Samedi 15 avril	Stage pratique « Débuter en apiculture » - Ruchers école de DIRINON et ROSPORDEN	14h/ 17h
Samedi 13 mai	Formation théorique « Optimisation de la ruche, division, essaimage » Maison de l'abeille ROSPORDEN (29 sud) et Maison de l'abeille ST THONAN (29 nord)	10h / 12h30
	----- Stage pratique « Optimisation de la ruche, division, essaimage » - Rucher école de DIRINON et ROSPORDEN	14h / 17h
Samedi 27 mai	Formation théorique « Elevage de reines »	10 / 12h30
	Stage pratique « Elevage de reines » - Rucher école de ROSPORDEN NIVEAU APICULTEUR CONFIRME	14h / 17h
Samedi 3 juin	Formation « Débuter en apiculture – évolution du rucher »	10h / 12h30
	----- Stage pratique « Suivi de miellée – pose de hausses » - Rucher école de DIRINON	14h / 17h
Samedi 10 juin	Stage pratique « Débuter en apiculture – évolution du rucher »	10h / 12h30
	----- Stage pratique « Suivi de miellée - pose de hausses » - Rucher école de ROSPORDEN	14h / 17h
Samedi 2 septembre	Stage pratique « Visite d'automne – mise en hivernage » - sur les ruchers école de DIRINON et ROSPORDEN	14h / 17h